



---

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

---

**Présents :**

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Isabelle ALIBERT COLLOTTE, Julie BARNET, Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Elsa GOUBALI, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

**Absents et excusés :**

- MM. Gérald BOUTET, Jacquy GOUBET.

**Pouvoirs :**

- M. Gérald BOUTET à Mme Nathalie GAY ;
- M. Jacquy GOUBET à Mme Catherine PAGEAUX.

**Secrétaires de séance :** Mme Véronique LE GRAND et Mme Nathalie GAY.

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL COMPLET DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 AVRIL 2022

**LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL  
MUNICIPAL AU MAIRE

**LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE.**

## PÔLE « FINANCES »

### 1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE PAR 23 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS.**

### 2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Au regard de l'ensemble des éléments présentés, après en avoir délibéré et après avoir désigné Mme Catherine PAGEAUX pour présider, le conseil municipal décide :

- ⇒ d'adopter le compte administratif du budget communal 2021 ;
- ⇒ de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie ;
- ⇒ de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- ⇒ d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		689 222,55	519 607,60			169 614,95
Opérations de l'exercice	6 045 318,03	6 530 165,41	1 509 575,98	2 414 138,62	7 554 894,01	8 944 304,03
Totaux cumulés	6 045 318,03	7 219 387,96	2 029 183,58	2 414 138,62	8 074 501,61	9 633 526,58
Résultats de clôture		1 174 069,93		384 955,04		1 559 024,97
Restes à réaliser			580 309,02	203 686,20	580 309,02	203 686,20
Totaux cumulés	6 045 318,03	7 219 387,96	2 609 492,60	2 617 824,82	8 654 810,63	9 837 212,78
Résultats définitifs		1 174 069,93		8 332,22		1 182 402,15

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS.  
(M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, ne prend pas part au vote).**

### 3. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

⇒ d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du budget principal de la façon suivante :

AFFECTATION DES RÉSULTATS	
RÉSULTAT DE CLÔTURE - FONCTIONNEMENT	1 174 069,93 €
Affectation au besoin de financement c/1068	0 €
Affectation en report à nouveau Fct c/002	1 174 069,93 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE - INVESTISSEMENT	384 955,04 €
Affectation en report à nouveau Inv c/001	384 955,04 €

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE PAR 23 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS.**

### 4. VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

⇒ d'adopter le budget supplémentaire au budget principal 2022 tel que décrit ci-après au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES (€)		RECETTES (€)	
011 Charges à caractère général	270 000,00	013 Atténuations de charges	
012 Charges de personnel et frais assimilés		70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	
014 Atténuations de produits		73 Impôts et taxes	88 500,00
65 Autres charges de gestion courante		74 Dotations et participations	- 83 200,00
66 Charges financières		75 Autres produits de gestion courante	
67 Charges exceptionnelles	1 752,15	77 Produits exceptionnels	410,00
68 Dotations aux provisions	650,00		
022 Dépenses imprévues			
Dépenses réelles fonctionnement	272 402,15	Recettes réelles fonctionnement	5 710,00
023 Virement à la section d'investissement	876 617,78	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 240,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 000,00		
<b>Dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>933 617,78</b>	<b>Recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>26 240,00</b>
		R002 Résultat 2021 reporté	1 174 069,93
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT CUMULÉ BS</b>	<b>1 206 019,93</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT CUMULÉ BS</b>	<b>1 206 019,93</b>

INVESTISSEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 000,00	13 Subventions d'investissement	
204 Subventions d'équipement versées		16 Emprunts et dettes assimilées capitalisés	- 165 000,00
21 Immobilisations corporelles	583 960,00		
23 Immobilisations en cours	40 000,00		
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>663 960,00</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>- 165 000,00</b>
10 Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)		10 Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	- 80 500,00
13 Subventions d'investissement	5 840,00		
16 Emprunts et dettes assimilées	410,00	1068 Excédents de fonctionnement capitalisé	
27 Autres immobilisations financières			
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>670 210,00</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>- 245 500,00</b>
		021 Virement de la section de fonctionnement	876 617,78
040 Opé. ordre de transfert entre sections	26 240,00	040 Opé. ordre de transfert entre sections	57 000,00
041 Opé. patrimoniales	31 000,00	041 Opé. patrimoniales	31 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>57 240,00</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>964 617,78</b>
<b>Total investissement 2022</b>	<b>727 450,00</b>	<b>Total investissement 2022</b>	<b>719 117,78</b>
Restes à réaliser 2021	580 309,02	Restes à réaliser 2021	203 686,20
		R001 Résultat 2021 reporté	384 955,04
<b>TOTAL INVESTISSEMENT CUMULÉ BS</b>	<b>1 307 759,02</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT CUMULÉ BS</b>	<b>1 307 759,02</b>

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE PAR 23 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS.**

## 5. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) : ACTUALISATION DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

⇒ de l'actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure TLPE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit :

Enseignes				Dispositifs d'affichage et pré-enseignes			
				Traditionnels		Numériques	
< 7 m <sup>2</sup>	≥ 7 m <sup>2</sup> et < 12 m <sup>2</sup> (droit commun)	≥ 12 m <sup>2</sup> et < 50 m <sup>2</sup> (droit commun x2)	≥ 50 m <sup>2</sup> (droit commun x4)	< 50 m <sup>2</sup> (droit commun)	≥ 50 m <sup>2</sup> (droit commun x2)	< 50 m <sup>2</sup> (droit commun x3)	≥ 50 m <sup>2</sup> (droit commun x6)
exonération droit commun	22,00 €	44,00 €	88,00 €	22,00 €	44,00 €	66,00 €	132,00 €

⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## 6. DEMANDES DE SUBVENTION À LA RÉGION AU TITRE DU PROGRAMME « PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ » ET AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DE L'APPEL À PROJET « TRANSITION ÉCOLOGIQUE » POUR LES TRAVAUX DE CRÉATION D'UN ESPACE FERTILE AU CŒUR DE L'ÎLOT BACHELARD AU QUARTIER DE LA CHAMPAGNE-HAUTE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ d'adopter le principe de l'opération de réalisation de travaux de création d'un espace fertile au cœur de l'îlot Bachelard au quartier de la Champagne Haute ;
- ⇒ d'approuver son plan de financement ;
- ⇒ de solliciter le concours du Conseil régional de Bourgogne - Franche Comté au titre du programme « protection de la biodiversité / Renaturation : une solution pour diminuer les îlots de chaleur » ;
- ⇒ de solliciter le concours du Conseil départemental de la Côte d'Or au titre de l'appel à projet « transition écologique » ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**7. DEMANDES DE SUBVENTION À L'ÉTAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE » (FIPD) ET AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DU PROGRAMME « SÉCURITÉ DES HABITANTS - MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS DE VIDÉO PROTECTION » POUR DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE CAMÉRAS DE VIDÉO PROTECTION À LA MAISON DE MARSANNAY ET SUR LE SITE « MAIRIE - ÉCOLE COLNET »**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ d'adopter le principe de l'opération de réalisation de travaux d'extension du système de vidéo protection sur le site Maison de Marsannay et sur le site Mairie-Ecole Colnet ;
- ⇒ d'approuver son plan de financement ;
- ⇒ de prendre acte du dépôt d'une demande de subvention à l'État sur ce projet au titre FIPD - programme 2022 (taux de 30 %) ;
- ⇒ de solliciter le concours du conseil départemental dans le cadre du dispositif « Sécurité des habitants - mise en œuvre de dispositifs de vidéo protection » (taux de 50 %) ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**PÔLE « RESSOURCES HUMAINES »**

**8. ADHÉSION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DE CÔTE D'OR**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ d'approuver le principe d'une convention pour la mise en place du dispositif de signalement à intervenir avec le CDG 21 ;
- ⇒ d'accepter les modalités proposées par le CDG 21 ;
- ⇒ d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à cette décision.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## 9. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES (2019-2022) - MODIFICATION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ d'accepter l'augmentation du taux de cotisation de 0,10 % pour 2022 ;
- ⇒ d'accepter que les franchises choisies par la commune ne sont pas modifiées ;
- ⇒ d'autoriser M. le Maire à signer les conventions et documents en résultant.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## 10. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES (2023-2026) - LANCEMENT DU MARCHÉ PAR LE CENTRE DE GESTION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ de charger le Centre de gestion de Côte d'Or de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## 11. CRÉATION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ de créer un comité social territorial local (CST) ;
- ⇒ de fixer le nombre de représentants du personnel titulaire au sein du CST local à trois (3) ;
- ⇒ de maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à trois (3) ;
- ⇒ d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**PÔLE « SOCIAL »**

**12. RÈGLEMENT DU « CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS » (CME) - MODIFICATIONS POUR LA RENTRÉE 2022**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ d'émettre un avis sur les modifications apportées au règlement du conseil municipal enfants ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à valider les modifications au règlement du conseil municipal enfants pour les prochaines élections de septembre 2022.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**QUESTIONS DIVERSES**

PAS DE QUESTION DIVERSE

.....

Affiché le 2 juin 2022.

.....



Le Maire,

  
Jean-Michel VERPILLOT